



Albi, le 10 avril 2019

Communiqué de presse Déclaration d'impôt sur les revenus de 2018

Depuis le mois de janvier 2019, l'impôt est prélevé à la source. Afin de ne pas avoir à payer en 2019 deux années d'impôt sur le revenu, le montant de l'impôt sur les revenus non exceptionnels de 2018 est annulé. C'est le dispositif dit de l'année de transition, ou encore de « l'année blanche ».

La déclaration des revenus de 2018 reste toutefois obligatoire. Elle permettra de faire un bilan de l'ensemble des revenus du foyer fiscal sur l'année précédente, ainsi que des dépenses effectuées ouvrant droit à réduction ou crédit d'impôt. Elle permet ainsi que calculer un solde qui pourra être :

- soit en faveur du contribuable qui recevra alors la somme par virement cet été,
- soit un montant à payer qui sera généralement à régler pour le 15 septembre 2019.

Cette déclaration annuelle de revenus permet également aux contribuables de valider, compléter ou rectifier les informations relatives à son état civil, si cela s'avère nécessaire, ainsi que de déclarer ou confirmer un changement de situation de famille.

Les déclarations pourront être réalisées en **ligne dès le 10 avril 2019** depuis tous supports (ordinateur, tablette, smartphone) et permettront d'obtenir immédiatement le montant de votre impôt.

La date limite pour déposer sa déclaration papier est le 16 mai, celle pour faire sa déclaration en ligne, le 4 juin.

Contacts Presse :

Eugénie DURAND - 05 63 45 62 34/ 06 18 28 61 33 - eugenie.durand@tarn.gouv.fr
Charlotte-Émeline DANTY – 05 63 45 60 87 – charlotte-emeline.danty@tarn.gouv.fr
ASTREINTE COMMUNICATION (après 18h, week-ends et jours fériés) - 06 72 48 91 82
Courriel : pref-communication@tarn.gouv.fr - Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>

Pour aider les usagers à faire leur déclaration d'impôt sur les revenus, la **Direction départementale des finances publiques (DDFIP)** organise des permanences dans les **Maisons de services au public (MSAP)** :

Communes	Lieu	Date
BLAYE-LES-MINES	Mairie	2 mai de 9h à 10h30
SAINT-BENOIT-DE-CARMAUX	Centre Intercommunal	2 mai de 10h30 à 12h
CARMAUX	Centre communal d'action sociale	2 mai de 14h à 16h
ALBAN	MSAP	26 avril (matin)
BRASSAC	MSAP	07 mai
GRAULHET	Trésorerie	25 avril, 07 mai, 14 mai
LACAUNE	MSAP	09 mai
LAVAUUR	MSAP	14 mai (matin)
LES CABANNES	MSAP	24 avril (après-midi)
REALMONT	MSAP	10 mai
SAINT-PIERRE DE TRIVISY	Mairie	09 mai (matin)
SAINT-SULPICE	MSAP	09 mai
VABRE	Maison des services	02 mai (matin)
VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS	MSAP	26 avril (après-midi)

Contacts Presse :

Eugénie DURAND - 05 63 45 62 34/ 06 18 28 61 33 - eugenie.durand@tarn.gouv.fr
 Charlotte-Émeline DANTY – 05 63 45 60 87 – charlotte-emeline.danty@tarn.gouv.fr
 ASTREINTE COMMUNICATION (après 18h, week-ends et jours fériés) - 06 72 48 91 82
 Courriel : pref-communication@tarn.gouv.fr - Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>